

**DAPSI  
Direction Académique à la Persévérance  
scolaire et à l'Insertion**

Dossier suivi par :  
Hélène GOURET  
Référente académique  
Service civique

32 rue du Fresche Blanc  
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3

Nantes le 05 mai 2022

Le Recteur de l'académie de Nantes

à

Mesdames et Messieurs les directeurs  
des écoles publiques

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
de l'information et de l'orientation  
Mesdames et Messieurs les proviseurs des  
lycées publics  
Mesdames et Messieurs les proviseurs des  
lycées professionnels publics  
Mesdames et Messieurs les principaux des  
collèges publics

s/c Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
d'académie, directeurs académiques des  
services de l'éducation nationale

**Calendrier**

**17 mai au 17 juin**

Réception des demandes

**20 juin au 28 juin**

Etude des demandes

**29 juin au 6 juillet**

Réponse des IA DASEN

**Département de la Loire –  
Atlantique**

[service.civique.education.  
nationale44@ac-nantes.fr](mailto:service.civique.education.nationale44@ac-nantes.fr)

**Département du Maine – et  
Loire**

[service.civique49@ac-  
nantes.fr](mailto:service.civique49@ac-nantes.fr)

**Département de la  
Mayenne**

[service.civique53@ac-  
nantes.fr](mailto:service.civique53@ac-nantes.fr)

**Département de la Sarthe**

[service.civique72@ac-  
nantes.fr](mailto:service.civique72@ac-nantes.fr)

**Département de la Vendée**

[service.civique85@ac-  
nantes.fr](mailto:service.civique85@ac-nantes.fr)

■ Toutes les informations  
sur ETNA-Ressources  
métier-Service civique

**Objet : accueil de volontaires en service civique à la rentrée 2022**

Les établissements, les écoles et les centres d'information et d'orientation qui le souhaitent pourront accueillir, à la rentrée prochaine pour une durée de 6 à 10 mois, un volontaire en service civique et s'engager au service de la citoyenneté des jeunes et de leur intégration dans la société. Ce dispositif inscrit dans une logique de **cohésion nationale** et de **mixité sociale** offre aux jeunes de 18 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) l'opportunité de réaliser une **mission d'intérêt général** qui vient compléter ou permet de développer de nouveaux projets **au service des élèves**. Ils peuvent prendre part et contribuer au dispositif « génération 2024 », au programme PHARE, au programme de labellisation E3D... Dans les collèges, les volontaires en service civique contribueront notamment au dispositif « devoirs faits ».

Les thématiques des missions définies par le Ministère en concertation avec l'Agence nationale du service civique sont consultables sur l'intranet du site académique. Ces missions doivent pouvoir être adaptées aux capacités et aux aspirations des volontaires. Lors du recrutement, seul le critère de motivation doit être pris en compte.

Au quotidien, un **tuteur identifié accompagne le volontaire** dans l'accomplissement de sa mission et dans sa réflexion pour la construction d'un projet d'avenir. Ces missions doivent être clairement définies et distinctes des fonctions d'un personnel AED, AESH, ATSEM. Le volontaire en Service Civique est lié par un **contrat d'engagement** au Rectorat pour une durée hebdomadaire de 30 heures.

Les demandes pour l'année 2022-2023 sont à formuler sur le lien colibri suivant : <https://portail-nantes.colibris.education.gouv.fr> rubrique procédures académiques internes.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement, l'implication des tuteurs et vous en remercie.

*Merçi vivement.*

  
William MAROIS